



Risques de fausse déclaration à la police.

Par **Paris3007**, le **11/10/2019** à **23:34**

Bonjour,

Une amie à moi ayant des problèmes d'argent s'est fait embobiner la tête par un mec qu'elle connaît. Il lui proposant de l'argent facile à avoir en faisant des transferts d'une société vers son compte, etc... (bref, pas mal de mouvements d'argent que je n'ai pas bien saisi) et ensuite, elle devait faire opposition à sa carte et porter plainte en faisant croire à un vol de carte, ce qui a été fait. Cependant, il lui a caché beaucoup de choses, notamment les risques, et qu'il s'agissait donc d'une fraude à l'assurance... elle n'a jamais été dans une situation comme celle-ci et n'a donc aucun casier.

J'aimerais savoir quels sont les risques pour elle et si elle ne ferait pas mieux d'aller dire toute la vérité et le dénoncer ?

Merci d'avance pour les infos.

Par **Visiteur**, le **12/10/2019** à **00:39**

BONJOUR

C'est en effet la meilleure option...

Par **Paris3007**, le **12/10/2019** à **00:50**

Et quels seraient les risques pour elle?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **12/10/2019** à **00:54**

jusqu'à 375 000 € d'amende et 1 à 5 ans de prison.

Par **Paris3007**, le **12/10/2019** à **01:05**

Même pour quelqu'un qui s'est juste fait avoir et qui a fait une fausse déclaration et qui n'a jamais eu aucun casier?!

Par **Visiteur**, le **12/10/2019** à **01:47**

[quote]

J'aimerais savoir quelles sont les risques pour elle et si elle ne ferait pas mieux d'aller dire toute la vérité et les dénoncer?[/quote]

A considérer comme un maximum, il y a quand même fausse déclaration et fraude.
Le juge décidera s'il y a plainte.

Si auto-dénonciation, on peut penser que ce sera beaucoup plus faible.